



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5124017

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 12338
N/REF : 5/10/2025 0H25 C:003943 I:16829
V/REF : Contrat N°012338 du 05/09/2025

MR PALLAS Jean Michel

8 CHEMIN DU LAVOIR
30340 SAINT PRIVAT DES VIEUX

IMMEUBLE : PORT ROYAL
AVENUE DE DOSSENHEIM
IMMEUBLE: LE CORVETTE
30240 LE GRAU DU ROI

Grau du roi, le 17 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : AVENUE DE DOSSENHEIM - MR PALLAS 06 15042925 - LGT 410 - BAT LE CORVETTE
RES. PORT ROYAL

MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE

Donneur d'ordre : M. J-M PALLAS

AU PREALABLE, PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LE CLIENT
MISE A DISPOSITION D'UN PLOMBIER SPECIALISE ET D'UN VEHICULE ATELIER

CE CONTRAT COMPREND,
L'ENTRETIEN ANNUEL OBLIGATOIRE DE VOTRE APPAREIL SELON LES NORMES ET
RÉGLEMENTATIONS CORPS DE CHAUFFE EN VIGUEURS, COMPRENANT :
LE NETTOYAGE DU CORPS DE CHAUFFAGE ET BRULEUR,
LA VERIFICATION DE LA REGULATION, DES SONDAS DE SECURITE, DU VASE
D'EXPANSION, DE LA PRESSION D'EAU DE CHAUFFAGE ET DE SON PH
LE CONTROLE ET L'AJUSTEMENT DES REGLAGES
LA DELIVRANCE DE L'ATTESTATION D'ENTRETIEN

EXCLUSIONS DU CONTRAT :
TOUTES AUTRES INTERVENTIONS. CELLES-CI FERONT L'OBJET D'UNE FACTURATION

CE CONTRAT VOUS GARANTI, L'INTERVENTION D'UN TECHNICIEN SOUS 48H EN CAS
DE PANNE SUR SIMPLE APPEL DE VOTRE PART, DURANT L'ANNEE CONTRACTUELLE

OBSERVATIONS : FACTURE ACQUITTEE PAR CHEQUE N°7582018 DU CRCA D'UN MONTANT DE 110€,
LE 17/12/2025

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Octobre de chaque année
et payable a 30 jours.

Prix de base du contrat : 105,00

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	ENTRETIEN CHAUDIERE GAZ	1/AN	105,00	105,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5124017

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	105,00
T.V.A. a 10,00%	10,50
TOTAL T.T.C.En EURO	115,50

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN